

**La société Altabebe GmbH & Co. KG procède au rappel des chancelières bébé de la
marque Altabebe ci-dessous :**



- Chancelière pour siège cosy
- Référence Altabebe: AL2004-21
- EAN Altabebe : 4260315695964
- Référence Distributeur Kiabi: CKB53 – Granite ou CKB53-Kaki
- Code vente Kiabi : 3616030054981 ou 3616039170781



- Chancelière pour siège cosy
- Référence Altabebe: AL2004-24
- EAN Altabebe : 4260315695995
- Référence Distributeur Kiabi: CKB53- Beige
- Code vente Kiabi : 3616030055025



- Chancelière pour siège cosy
- Référence Altabebe: AL2004-23
- EAN Altabebe : 4260315695971
- Référence Distributeur Kiabi : CKB53-Gris
- Code vente Kiabi : 3616033833514



- Chancelière pour siège cosy
- Référence Altabebe: AL2004-03
- EAN Altabebe : 4260315695957
- Référence Distributeur Kiabi: CKB53-Noir
- Code vente Kiabi : 3616036553914



- Chancelière pour poussette
- Référence Altabebe: AL2281-03
- EAN Altabebe : 4260315696121
- Référence Distributeur Kiabi: EVI51-Noir
- Code vente Kiabi : 3616031775700

FAITES PASSER LE MESSAGE :

informez vos parents et amis de ce rappel!

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre

Rappel de produit pour des raisons de sécurité

10 08 2026



- Chancelière pour poussette
- Référence Altabebe: AL2281-21
- EAN Altabebe : 4260315696138
- Référence Distributeur Kiabi: EVI51-Kaki
- Code vente Kiabi : 3616035274643



- Chancelière pour poussette
- Référence Altabebe: AL2281-24
- EAN Altabebe : 4260315696152
- Référence Distributeur Kiabi: EVI51-Beige
- Code vente Kiabi : 3616038276989

Ces produits ont été vendus par Kiabi du 4 novembre 2024 au 28 juin 2026 pour la référence CKB53 et du 29 septembre 2025 au 28 juin 2026 pour la référence EVI51

Zone géographique de vente : France, Belgique, Espagne, Italie, Portugal, Pays Bas

Pourquoi ce produit est-il rappelé ?

Des substances chimiques polluantes (PFAS – appelées « polluants éternels ») ont été détectées dans ce produit à des concentrations dépassant les valeurs maximales légalement autorisées, ce qui constitue un risque sérieux. Cela contrevient au règlement européen sur les polluants organiques persistants (règlement POP(UE) 2019/1021) ainsi qu'au règlement européen sur les produits chimiques REACH ((CE) n° 1907/2006 lu conjointement avec le règlement (UE) 2021/1297).

Que faire?

- Veuillez cesser dès à présent d'utiliser le produit
- Rapporter le produit auprès du distributeur KIABI pour obtenir un remboursement, même en l'absence de ticket de caisse

Recours dont disposent les consommateurs

- Vous serez remboursé du prix d'achat dès que vous aurez restitué le produit.

Contact

Pour toute question, vous pouvez

- Vous adresser à l'accueil du magasin du distributeur KIABI
- Contacter le service client KIABI via le site <https://www.kiabi.be/account/fr/contact>
- Envoyer un message à : serviceclients@kiabi.be

FAITES PASSER LE MESSAGE :

informez vos parents et amis de ce rappel!

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre